

CR CA ALPES PROVENCE

Siège social: 25 chemin des Trois Cyprès 13097 Aix-en-Provence
381 976 448 RCS Aix-en-Provence

Paris, le 1er juillet 2019

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société CR CA ALPES PROVENCE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA ALPES PROVENCE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 380 titres
- 875 237,56 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 111
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 102
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 400 titres pour 156 644,55 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 435 titres pour 164 561,84 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 2 415 titres
 - 867 320,27 € en espèces
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 121
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 130
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 643 titres pour 178 905,64 €
 - Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 365 titres pour 149 857,57 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 7 900 titres
 - 1 070 604,93 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.